



## facturation d'un duplicata de facture

Par gno, le 22/11/2008 à 10:35

Bonjour

N'ayant pas reçu de facture (GDF) nous avons téléphoné sur le n° client en 08... pour les informer. GDF a répondu en disant qu'ils allaient vérifier et qu'ils nous enverrait un duplicata ( sans indiquer que ce service était payant et le prix).

La facture est arrivée le lendemain, le duplicata (photocopie recto-verso) le sur-lendemain, avec courrier précisant qu'elle serait facturée de 14,10 € sur la facture suivante.

Dans le contrat GDF , il est précisé pour ce service est facturé au client. Le tarif de toutes les prestations payantes n'est pas indiqué.

Ma question est : le fournisseur ne devrait-il pas indiquer les tarifs d'un service au client avant de lui facturer ?

La non précision d'un renseignement de ce type entraîne une augmentation laissée au libre arbitre du fournisseur et une non transparence dommageable au client.

Pour ma part, je vais bien sûr payer ce service mais je trouve abusif la facturation de 14,10 € pour un duplicata.

J'aimerais avoir un point de vue juridique sur ce sujet.

Merci d'avance

gno